

AMAP DU CAROUGE

Contrat d'engagement

« 2022 VINS »

Contractants

Viticultrice-récoltante

ANTOINE Véronique

281 en Reculet

01250 RIGNAT

06 67 13 00 86

Courriel : vinpetillant.veroniqueantoine@gmail.com

Amapien -Consom'acteur

Nom Prénom : ...

Adresse : ...

Tél : ...

Courriel : ...

Termes du contrat

Ce contrat instaure un partenariat avec Mme ANTOINE Véronique. En y adhérant, nous préachetons du Bugey Cerdon AOC, du Bugey Chardonnay AOC, et du Pétillant Blanc "sous les vignes" Méthode Ancestrale cépage Jacquère, manifestons notre solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche biologique et contribuons à faire vivre des structures respectueuses de l'environnement. Nous aidons de ce fait nos producteurs partenaires à mieux gérer leur volume de production et consommons un produit dont nous connaissons la provenance et les méthodes de fabrication.

Ce contrat est organisé par l'AMAP DU CAROUGE et à ce titre régi par les statuts et le règlement intérieur de l'association que l'amapien s'engage à respecter.

Réservation

Véronique ANTOINE propose des vins Biologiques certifiés par **FR-BIO-16**

Les vignes sont enherbées, utilisation de décoction de plantes pour le traitement des vignes, pâturage de moutons durant l'automne et l'hiver ce qui permet l'entretien et la fertilisation naturelle des parcelles.

- Bugey Cerdon AOC (75cl) Demi-Sec à 9 euros/bouteille
- Bugey Chardonnay AOC (75cl) Blanc Sec à 8 euros/bouteille
- Pétillant Blanc méthode ancestrale Jacquère "sous les vignes" (75cl) à 9,00 euros /bouteille
- Vin rouge Mondeuse élevée en jarre en grès « En Beran » (75cl) à 13 euros/ bouteille

Conditions de paiement

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation jusqu'à la fin de l'année 2022. La répartition des commandes à l'année est à la «carte» sur deux distributions 3 juin, 2 décembre.

Les chèques correspondant à la commande seront remis au collecteur-référent au moment de l'engagement avec le présent contrat, chaque chèque est rempli à l'ordre de « **Véronique ANTOINE** ». Les chèques seront remis au fur et à mesure à la productrice et encaissés la première quinzaine du mois suivant.

Si l'amapien est dans l'incapacité de récupérer ou de faire récupérer son lot de bouteilles de vin, il est perdu et non remboursé.

Jours et lieu de distribution :

Le (ou les) lot(s) de bouteille(s) de vin sont à récupérer les **premiers vendredis des mois juin et décembre de 17h30 à 19h**, selon le planning ci-dessous, chez Sylvain Pathoux, maraîcher, 148, impasse du Carouge, 01270 VILLEMOTIER

Total à payer pour l'année 2022	Nombre de chèques	Montant de chaque chèque
	A renseigner SVP	
		• • • •

Type de vin	prix		Le 3 JUIN		Le 2 DECEMBRE	Quantité annuelle	Montant total annuel
Bugey Cerdon AOC (75cl) DEMI-SEC	9€						
Bugey Chardonnay AOC (75cl)	8 €						
Vin rouge Mondeuse EN BERAN (75cl)	13 €						
Pétillant Blanc Jacquère "sous les vignes"(75cl) DEMI-SEC	9€						
TOTAL Bouteilles							
TOTAL Mensuel							

Démission :

Elle ne peut être refusée quel que soit le motif invoqué mais le nid examinera au cas par cas l'éventualité d'un remboursement.

Fait à : ...

Le ...

Signature de la
productrice

Signature de
l'amapien-consom'acteur

Signature du
collecteur-référent

- **Les bouteilles peuvent être déposées sur le lieu de distribution afin d'être recyclées (lavage et réutilisation). Penser à les rincer au préalable.**

Merci de remplir les trois contrats, un pour vous que vous gardez pour avoir les dates de distribution et les produits commandés et les deux autres signés à remettre au collecteur-référent qui en remettra un au producteur. Le référent aura nécessairement le contrat signé des trois parties, contrat qui fera foi en cas de litige.

Contacts : Nom du collecteur-référent : Mathilde Morellet Cuminet